

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Jean-Louis SENECHAU), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Béatrice REDON (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-21

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 20 février 2024, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année. Dans le cadre du référentiel M57, ces opérations s'inscrivent en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

- une section d'investissement qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2024 s'est construit dans un contexte économique particulier, avec une inflation conséquente et de nombreuses incertitudes.

On notera également une progression moins forte (voir en baisse pour certaines) des recettes de fonctionnement liées aux dotations/impôts par rapport à l'inflation prévue, couplée aux évolutions subies des charges de personnel. Ce qui induit, de fait, un effet de ciseau défavorable pour nos finances.

Malgré tout, la volonté politique affichée est de contenir le niveau de dépenses afin de dégager une capacité à financer les projets d'investissement nécessaires pour notre ville.

Les dépenses et recettes prévues pour l'exercice, s'équilibrent à un montant global de 17 248 342 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à	12 061 257 €
La section d'investissement s'élève à	5 187 085 €

Le budget présente les caractéristiques suivantes :

1. Fonctionnement

□ 1.1 Au niveau des dépenses

- Le coût prévisionnel de l'énergie, avec un impact toujours conséquent sur les dépenses ;
- La continuité, voire le développement, des services offerts à la population dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des écoles, de la culture et de l'environnement, mais également de l'aide et de l'accompagnement à travers France Services ;
- La restauration collective, avec toujours des coûts de denrées en hausse ;
- Le maintien des aides financières, techniques et humaines apportées au monde associatif ;
- L'aide sociale, notamment via le CCAS, qui reste une priorité ;
- Un centre de santé qui joue pleinement son rôle avec une subvention d'équilibre modérée étant donné l'importance du sujet pour la population ;
- La continuité d'actions engagées au profit de la population ;
- La masse salariale en augmentation de 4,82 % (+ 300 820 €) dont la prévision se situe à 6 540 000 €. Cette augmentation résulte, entre autres :

- ✓ De mesures nationales qui s'imposent à la collectivité :
 - Augmentation de 5 points d'indice à tous les agents publics au 1/1/24
 - Revalorisation d'1 point de la part patronale de la CNRACL (retraite fonctionnaires)
 - Effet année pleine des mesures salariales de juillet 2023
 - Avancement d'échelons
 - Personnel payé en heures supplémentaires lors des élections européennes
- ✓ De mesures locales déjà validées
 - Allocation parent d'enfant handicapé
 - Assurance statutaire. Augmentation des cotisations liée au nouveau marché
 - Remplacement agent en formation permis car
- ✓ Des mesures nouvelles sur 2024
 - Mise en place de la prime pouvoir d'achat
 - Avancements de grades
- Pérennisation d'évènements fédérateurs qui créent de véritables moments de convivialité pour les citoyens
- **1.2 Au niveau des recettes**
 - Les prévisions de recettes de produits de services sont ajustées et légèrement supérieures au réalisé 2023 ;
 - Baisse des dotations et participations du fait d'une recette exceptionnelle de 409 000 € en 2023 de l'Etat au titre du « filet de sécurité » ;
 - Autres produits de gestion courante en baisse du fait de la recette exceptionnelle de 60 000 € en 2023 liée au remboursement d'assurance pour le préjudice subi sur le 3^{ème} court de tennis en 2017 ;
 - Le montant des impôts et taxes est estimé à 8 304 120 € ;
 - L'excédent de fonctionnement reporté s'inscrit pour un montant de 926 351,14 €.

II. Investissement

2.1 Des dépenses d'investissement estimées à 4 270 000 €, dont près de 2 000 000 € pour 4 opérations majeures (avec reports)

• Réseau de chaleur	798 921 €
• Centre de santé municipal	482 000 €
• Renaturation de la cour de la maternelle des Fontenelles	294 000 €
• Rue des Cygnes	440 000 €

2.2 Des dépenses liées à des subventions d'équipement (avec reports) dont

- Logement social 220 000 €
- Travaux d'eaux pluviales sur réseaux structurants réalisés par l'Agglomération 226 107 €
- Eclairage public/Effacement de réseaux 277 549 €

2.3 Des dépenses liées à des travaux sur les bâtiments 1 505 490 €

- Sanitaires publics
- Commissariat
- Ecoles
- Salle de danse (relamping)
- Centre Technique Municipal

2.4 Des dépenses liées à des travaux de voirie 1 221 300 €

- Rue des Cygnes
- Rue des Epines Blanches
- ...

2.5 Des dépenses liées à des acquisitions de matériel sportif et ludique (aires de jeux) 40 000 €

2.6 Des dépenses liées à l'acquisition de matériel technique 34 690 €

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de travail des salariés et de renforcer la sécurité des agents sur leurs lieux de travail.

2.7 Des dépenses liées à l'acquisition d'un véhicule 85 000 €

Remplacement du car communal

En parallèle de cette synthèse du projet de Budget 2024, un descriptif détaillé est proposé, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-09, relative aux orientations budgétaires pour 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe du Centre de Santé,

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, **je vous propose** :

- d'approuver le Budget Primitif 2024 tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Françoise HURSON, Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Yann HAMON, Laurence LEVEE. Abstention de Yann SOULABAIL et Hubert HILLION. Jean-Louis SENECHOU n'a pas pris part au vote).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 5 avril 2024
Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MBEUST